

p. B. 15, 21, Iran.
 p. B. 31, 41, Iran Bühler Haus

Bern, den 22. Juli 1992

POLITISCHE ABTEILUNG II
 p. B. 15, 21, FOC/RJP/EJ

VERTRAULICH

CAS HANS BÜHLER: RAPPEL DES FAITS

Hans Werner Bühler (B)

né le: 12.07.1941 à Uster (ZH)
 origine: Mogelsberg/SG
 profession: ingénieur, chargé de la vente et du marketing chez Crypto AG
 (appareils de chiffage) dès 1979

Chronologie synthétique des événements

18.03.1992

Arrestation vraisemblable de (B) à Téhéran.

20.03.1992 (19h.00)

Appel de M. Hediger, directeur de Crypto AG au DFAE pour lui signaler que (B) n'est pas rentré en Suisse ainsi que prévu.

21.03.1992

Note verbale de l'Ambassade suisse au MAE iranien l'informant de la disparition de (B).

24.03.1992

Le DFAE confirme publiquement qu'un homme d'affaires suisse a disparu en Iran.

25.03.1992

La presse suisse indique la disparition d'un homme d'affaires suisse en Iran.

30.03.1992

Le journal Kayhan (tendance radicale) indique que H. Bühler, arrêté le 18 mars 1992, est accusé de "relations illégales avec certains membres du personnel des forces armées iraniennes".

L'Ambassadeur Greber (GRE) est informé par l'Ambassadeur Ansari, directeur au MAE, de l'arrestation de (B). Ansari précise que cette arrestation n'a aucun lien avec celle de Z. Sarhadi.

05.04.1992

Note verbale au MAE iranien renouvelant la demande de visite consulaire du 30.03.1992.



08.04.1992

Le DFAE informe la presse de l'état de la situation concernant l'affaire H. Bühler.

10.04.1992

Elections législatives en Iran.

12.04.1992

Remise au directeur général, l'Ambassadeur Assefi, de la lettre de BRF du 7 avril 1992 adressée au MAE Velayati et exprimant les regrets pour le saccage de l'Ambassade d'Iran. La lettre demande à nouveau un droit de visite auprès de (B), les motifs de son accusation et la présence d'un avocat.

15.04.1992

Entretiens entre KE et M. R. Al-Borzi (MRA), Ambassadeur d'Iran en Suisse. Ce dernier lui remet la réponse du MAE Velayati à BRF.

20.04.1992

Première visite (5 min.) auprès de (B). Entretien en anglais où seules des salutations peuvent être échangées.

21.04.1992

MRA est convoqué par KE. KE proteste contre la forme imposée à cette visite et insiste pour qu'une prochaine visite puisse avoir lieu dès que possible. Il renouvelle les demandes suisses.

22.04.1992

W. Haffner, 1er Secrétaire de notre Ambassade à Téhéran, apprend par Ansari que (B) est accusé des faits suivants:

- contacts illégaux avec le personnel militaire;
- paiement de pots-de-vin;
- consommation d'alcool dans un lieu où elle est prohibée;
- procuration illégale d'informations militaires.

26.04.1992

Note verbale au MAE iranien exigeant des visites selon une procédure plus conforme à la Convention de Vienne.

07.05.1992

Crypto AG demande à A.A. Salehi, avocat à Téhéran, de prendre en charge la défense des intérêts de (B) et en informe le DFAE.

12.05.1992

Ansari informe GRE qu'une deuxième visite est possible et que les restrictions de déplacement ont été levées.

13.05.1992

Deuxième visite (4 min.) auprès de (B). Remise de journaux et chocolats. (B) indique son mauvais état de santé, sa triste condition psychique, une sévère perte de poids et des problèmes dentaires.

14.05.1992

KE convoque MRA. KE critique les conditions inacceptables imposées lors de la visite de (B). KE réitère nos demandes concernant (B).

15.05.1992

F. Blankart (BLF) reçoit MRA, à sa demande. Il lui rappelle les requêtes formulées par la Suisse dans l'affaire H. Bühler. Selon BLF, MRA serait un ami du président H. Rafsandjani.

18.05.1992

Note verbale de l'Ambassade au MAE iranien renouvelant la demande de visites.

20.05.1992

Lettre du Président de la Confédération au Président H. Rafsandjani dans laquelle BRF indique sa vive préoccupation.

10.06.1992

Troisième visite (18 min.) auprès de (B). (B) indique que son état de santé s'est sensiblement amélioré. Les conditions de détention sont également en progrès. La condition physique de (B) n'est toutefois pas bonne.

15.06.1992

W. Haffner apprend de manière indirecte que (B) aurait été arrêté pour servir de gage dans l'affaire Sarhadi et qu'il est détenu dans la prison d'Evin.

17.06.1992

Entretiens entre SI et MRA. MRA affirme que (B) aura droit à des visites régulières (2 fois pas mois/durée normale) durant toute la durée de l'enquête. Il ajoute que (B) doit demander personnellement la présence d'un avocat.

19.06.1992

Treffen zwischen KE und AM Velayati (V). Fall B wird von Schweizerseite als erstes Thema aufgenommen. KE wünscht **1 Besuch/Woche** und **Freilassung**, sofern Anschuldigungen nicht bewiesen werden könnten. V bestätigt Besuchsfrequenz (2x/Monat) und kündigt nächsten Besuch auf 24.6.1992 an.

24.06.1992

Besuch vom gleichen Tag bei B wird "aus technischen Gründen" abgesagt.

29.06.1992

Zitierung von MRA durch KE. Dieser protestiert gegen Verschiebung des Besuches bei B.

03.07.1992

MRA begründet gegenüber SI die Verzögerung des Besuches bei B mit schweizerdeutschen Sätzen durch Haffner während drittem Besuch.

13.07.1992

Erster Besuch von Anwalt Salehi bei B. Demnach sei B in guter Verfassung und geniesse, als Ausländer, Vorzugsbehandlung.

14.07.1992

Zitierung von MRA durch SI. Insistieren auf 4. Besuch bei B und Gewähren der vollen Verteidigungsrechte.

15.07.1992

Greber erfährt durch MAE Datum des nächsten Besuches: 29.07.1992

Gleiche Ankündigung durch MRA gegenüber SI in Bern.

Vorsprache von RA H.W. Meier (mandatiert durch Krypto, Frau Blumer, Geschwister von B) bei KE und SI. Man ist sich einig, dass juristischer Ansatz politische Bemühungen sinnvoll ergänzen kann.

17.07.1992

Ablauf der 4-monatigen Untersuchungshaft von B. Sofern nicht verlängert, sollte er - mit erweiterten Verteidigungsrechten - der Justiz überstellt werden.

Kopien: KE/SI/FMD/FOC/DC/MW